

Les chercheurs « embarqués » dans les procédures de démocratie électronique. Comment construire une posture de recherche-action ?

Clément Mabi
UTC Compiègne
David Prothais
Eclectic experience/UTC

Dans le domaine de la démocratie participative de nombreux chercheurs en SHS sont investis dans la mise en place des dispositifs participatifs, notamment pour être le garant de leur bon déroulement. Leur positionnement est donc complexe et pose de nombreuses questions, notamment sur le plan épistémologique : le chercheur est à l'origine de la mise en place des procédures, dont il garanti le fonctionnement tout en ayant pour mission principale de l'observer. Si cette circulation des pratiques est courante, elle est assez peu explicitée par les chercheurs, qui ne sont pas encore parvenus à formuler clairement les enjeux axiologiques et épistémologiques qu'elle induit. Dans cette optique notre contribution souhaite contribuer à ce mouvement et susciter un débat sur le sujet au sein de la communauté. Nous souhaitons aller au-delà de la question méthodologique de l'engagement du chercheur sur le terrain, déjà bien travaillée par la recherche en SHS pour se replacer dans le débat sur la posture du chercheur et son rapport au terrain.

Mots clés : participation, numérique, débat CNDP, recherche-action, réflexivité

Reaserchers " Embedded " in e-democracy procedures. How to Build a research posture – action ?

In the field of participative democracy many researchers in SHS are invested in the establishment of participative mechanisms, especially for being the vouch. Their positioning is complex and raises many questions, including epistemology: the researcher is responsible for the implementation of procedures, which he guaranteed the operation, while having primary mission to observe it. If this movement is common practice, it is fairly clear by the researchers, who are not yet able to articulate the axiological and epistemological stakes it induces. With this in mind, our contribution wishes to contribute to this movement and generate debate on the subject within the community. In this paper we want to go beyond the methodological question of the appointment of the researcher in the field, already worked by the SHS research to get back into the debate on the position of the researcher and its relationship to the land.

Key words : participation, digital, public debate, reaserch-action, reflexivity

Avec le développement des usages du web dans le dialogue citoyens/institutions, la démocratie électronique la posture du chercheur est là encore difficile à définir clairement. L'intimité avec le terrain est d'autant plus forte que pour beaucoup d'acteurs du monde de la participation, le fonctionnement du numérique reste assez mystérieux et dépend des explications fournies par les chercheurs. Le développement de cette forme de démocratie doit également beaucoup au monde de la recherche qui s'est beaucoup

investit pour « faire exister » des dispositifs numériques, qui sont ensuite considérés comme un objet d'étude par les universitaires.

Comment construire une posture de recherche-action ? » Dans le domaine de la démocratie participative de nombreux chercheurs en SHS sont investis dans la mise en place des dispositifs participatifs, notamment pour être le garant de leur bon déroulement. Cette proximité entre terrain et observateurs peut en partie s'expliquer par le fait que ces formes de démocratie puisent leur légitimité dans des concepts eux-mêmes issus de la recherche académique (comme par exemple la délibération) et bien souvent les praticiens connaissent le travail des chercheurs. Leur positionnement est donc complexe et pose de nombreuses questions, notamment sur le plan épistémologique : le chercheur est à l'origine de la mise en place des procédures, dont il garantit le fonctionnement tout en ayant pour mission principale de l'observer.

Avec le développement des usages du web dans le dialogue citoyens/institutions, la démocratie électronique, la posture du chercheur est là encore difficile à définir clairement. L'intimité avec le terrain est d'autant plus forte que pour beaucoup d'acteurs du monde de la participation, le fonctionnement du numérique reste assez mystérieux et dépend des explications fournies par les chercheurs et les techniciens. Le développement de cette forme de démocratie doit également beaucoup au monde de la recherche qui s'est beaucoup investi pour « faire exister » des dispositifs numériques, qui sont ensuite considérés comme un objet d'étude par les universitaires. Si cette circulation des pratiques est courante, elle est assez peu explicitée par les acteurs, qui ne sont pas encore parvenus à formuler clairement les enjeux axiologiques et épistémologiques qu'elle induit.

Dans cette optique notre contribution souhaite contribuer à ce mouvement et susciter un débat sur le sujet au sein de la communauté. Nous souhaitons aller au-delà de la question méthodologique de l'engagement du chercheur sur le terrain, déjà bien travaillée par la recherche en SHS (Heinich, 2002, Burawoy, 2006,) pour se replacer dans le débat sur la posture du chercheur et son rapport au terrain. **Quelle posture les chercheurs en SHS doivent-ils adopter ? Peut-on observer des dispositifs qu'on a conçu ou participer à mettre en place ? Où fixer la ligne jaune ?**

Dans nos propres travaux de recherche nous proposons une posture qui **vise à défendre des prises de positions normatives couplées avec une lecture critique**

des dispositifs mis en place. Cette posture réflexive demande d'être assez rigoureux pour circonscrire à la fois sa position de chercheur et celle d'acteur. Ce mouvement demande un recul critique important, une « réflexivité de méthode » pour emprunter une expression bourdieusienne. Il s'agit de décoder comment se construit notre subjectivité pour mieux la prendre en compte. En effet, il nous semble impossible d'éliminer totalement les jugements de valeurs qui doivent plutôt être pris en compte dans la démarche pour préserver la dimension scientifique de l'approche du terrain (notamment sur le choix normatif de recourir à la participation et de faire appel au numérique). Trouver cet équilibre nécessite de mettre en place des formes de recherche plus ouvertes, qui invitent au dialogue entre chercheurs et praticiens. Bien évidemment, il n'agit pas d'endosser les postures axiologiques des acteurs ou de les défendre en l'état, mais plutôt de faire émerger des questionnements issus des interrogations portées par les acteurs, d'identifier des valeurs communes afin de donner une portée sociale à la recherche.

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le mouvement actuel d'institutionnalisation et de professionnalisation de la participation contribue à une redéfinition du statut des différents acteurs engagés dans ce mouvement. Dans quel cadre les chercheurs peuvent-ils s'impliquer tout en préservant une posture de recherche nécessaire pour continuer à produire du savoir sur le sujet ? Quelle relation doivent-ils (et peuvent-ils) entretenir avec les praticiens ?

Dans le domaine de la démocratie participative, de nombreux chercheurs sont investis dans la mise en place des dispositifs participatifs, notamment pour garantir leur bon déroulement. Cette proximité entre terrain et observateurs peut en partie s'expliquer par le fait que ces formes de démocratie puisent leur légitimité dans des concepts issus de la recherche académique¹ et bien souvent les praticiens connaissent le travail des chercheurs. Avec la création de formations comme le master « ingénierie de la concertation » à l'université Paris 1 ou le parcours « concertation et développement durable » de l'IEP de Rennes, de nombreux acteurs de la concertation sont désormais formés par les chercheurs et logiquement influencés par leurs prescriptions normatives. Dans ce contexte, se positionner en tant que chercheur pose de nombreuses questions,

¹ On pense ici particulièrement aux théories de la délibération qui mettent l'accent sur les conditions procédurales nécessaires à la réussite de la participation. La connaissance théorique des critères de réussite de l'organisation de la discussion est un préalable à leur importation sur le terrain.

notamment sur le plan épistémologique : le chercheur est à l'origine de la mise en place des procédures, dont il garantit le fonctionnement tout en ayant pour mission principale de les observer. Pour qualifier ces chercheurs impliqués dans la conception et l'évaluation des procédures, on parle de « chercheurs embarqués »² dans les dispositifs ou de « chercheurs engagés », concepts qu'il importe de retravailler pour mieux en définir les contours. Pour y parvenir, notre réflexion s'appuie sur les relations qu'entretient notre équipe de chercheurs à l'UTC de Compiègne avec la Commission Nationale du Débat Public et le milieu des praticiens autour des travaux sur la participation citoyenne. Depuis plusieurs années nous sommes régulièrement mobilisés, particulièrement pour notre expertise du numérique et de ses usages en politique. Peut-on observer des dispositifs qu'on a conçus ou participé à mettre en place ? Comment qualifier ces liens parfois étroits ?

La construction de la posture du « chercheur engagé »

Nous plaçons ici pour la valorisation des postures réflexives du chercheur sur son terrain qui doit réfléchir en permanence aux situations dans lesquelles il est engagé. En effet, il nous semble impossible d'éliminer totalement les jugements de valeur (d'ailleurs est-ce souhaitable ?) qui doivent plutôt être pris en compte dans la démarche pour préserver la dimension scientifique de l'approche du terrain. La posture neutre, si elle existe, n'est pas compatible avec la conception de la recherche développée dans la construction des questionnements dans ce travail. En effet, nos valeurs et nos engagements citoyens ont largement orienté leur construction. S'interroger sur la structuration des rapports de pouvoir autour de la constitution des publics et faire le lien avec la question de l'inclusion fait écho à notre conception citoyenne de la participation, vue comme un levier pour favoriser la transformation de notre système politique et l'élargissement de ses sources de légitimité. Nous portons cette conception afin de pouvoir tendre vers un horizon normatif incarné par une société plus égalitaire et basée sur une plus grande exigence des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

² Cette notion de chercheur embarqué renvoie à la posture de journaliste « embarqués » par les forces armées sur les terrains de conflit. Dans les deux cas il s'agit d'insister sur le fait que l'institution organisatrice consent à faire une place à l'observateur dans ses missions de terrain en lui donnant un statut officiel.

Pour parvenir à adopter une posture réflexive face à nos engagements et notre rapport au terrain, notre étude a été conçue dans une perspective itérative, où l'échange avec les acteurs de terrains et les collègues de recherche tient une place très importante. Bien évidemment, il n'agit pas d'endosser les postures axiologiques des acteurs ou de les défendre en l'état, mais plutôt de faire émerger des questionnements issus des interrogations portées par les acteurs, d'identifier des valeurs communes afin de donner une portée sociale à la recherche, de construire des résultats dont ils puissent se saisir pour faire évoluer leur pratique. La démarche permet d'échanger sur ses questionnements et ses résultats avec les acteurs de terrain et d'éviter ainsi de s'écarter de leur réalité en tombant dans la surinterprétation. Concrètement cette posture demande au chercheur de créer des temps d'échanges où il vient présenter ses questionnements, ses résultats afin de susciter des réactions de la part des acteurs de terrain qui lui permettent d'approfondir les observations. Nous avons eu ainsi l'occasion au cours de cette recherche de présenter nos travaux auprès de membres de la CNDP, de militants associatifs dont les retours nous ont permis de prendre en compte des réalités qui nous échappaient jusqu'à lors et de mettre en perspective leurs questionnements.

Ainsi se dessinent les contours d'une posture de « recherche engagée » où les positions et les questionnements se définissent et évoluent à travers ces ensembles d'échanges. Adopter ce positionnement permet d'inscrire le chercheur dans un nouveau rapport avec la société dans lequel il doit prendre en charge la responsabilité de (co)-producteur de connaissances utiles pour le monde social. La posture de « chercheur public » (Burawoy, 2006), et donc engagé, implique de penser à nouveau frais le rapport à l'objet, notamment en termes de responsabilité du détenteur de savoirs. Dans quelle mesure le chercheur peut-il se dispenser d'apporter sa contribution à la société, sur son domaine d'expertise, afin de venir éclairer la décision du pouvoir politique et participer au débat public ? En retour, cette implication dans l'espace public contribue à donner au chercheur de la visibilité auprès de la société, qui peut ainsi mieux mesurer la nature de son travail et sa portée pour ordonner le monde social. Ce mouvement demande un recul critique important, une « réflexivité de méthode » pour emprunter une expression bourdieusienne afin de pouvoir décoder comment se construit notre subjectivité pour mieux la prendre en compte. L'aptitude à la remise en cause de ses propres concepts constitue la meilleure preuve de la vitalité de la recherche menée et de l'absence d'enfermement heuristique. Il s'agit donc moins ici de revendiquer une proximité avec le

terrain *a priori* que de proposer une épistémologie de la recherche responsable dans un environnement complexe. Comment valoriser l'engagement en théorie et ne pas se l'appliquer ?

L'impératif réflexif

Dans notre démarche nous proposons une posture qui vise à défendre des prises de position normatives couplées à une lecture critique des dispositifs mis en place. Nos résultats sont mis à la disposition des acteurs pour qu'ils puissent s'en saisir et faire évoluer les dispositifs en les faisant tendre vers un idéal normatif qui valorise l'implication citoyenne dans la vie de la cité. Pour parvenir à la développer, le chercheur doit être suffisamment rigoureux pour circonscrire ce qui relève du travail de chercheur et de la valorisation de positions axiologiques.

Nous avons identifié plusieurs points qui semblent déterminants dans la construction de la démarche. Tout d'abord **affirmer la transparence de son statut**, c'est-à-dire ne jamais cacher la démarche de recherche en cours, ne pas laisser de doute aux acteurs quant à notre positionnement. **La temporalité du travail** est également un élément clé. Il est nécessaire d'accumuler des connaissances sur le terrain pour pouvoir ensuite déconstruire les mécanismes microsociologiques qui contraignent les interactions des acteurs et les examiner avec la grille de lecture critique des sciences humaines et sociales. S'ils se complètent, ces deux temps ne peuvent pas totalement se superposer. On ne peut véritablement étudier en même temps un terrain sur lequel on intervient. Enfin, fort de ces savoirs il devient possible de valoriser son expérience dans le cadre d'un engagement. Le dernier point est celui de **l'inscription de sa pratique scientifique au sein d'une équipe**, d'un collectif, qui permet au chercheur de ne pas s'isoler et d'avoir la possibilité de discuter ses choix et ses actions avec d'autres ainsi que l'explique Joëlle Le Marec : « *l'articulation réflexive entre sens commun et recherche est saisie par l'articulation entre dimension identitaire des appartenances disciplinaires et mise en œuvre de la rationalité dans l'échange collectif. Ce que le chercheur individuel fait par un retour sur lui-même très long et trop individuel, le collectif peut le faire dans la pratique partagée ici et maintenant* ». (Le Marec, 2002 : 12). C'est cette posture ouverte qui permet de délimiter ce qui relève de la pratique de recherche et du rapport à l'engagement personnel, à rester conscient de son positionnement.

Au sein de ce champ de force que constitue la recherche, nous avons donc choisi d'adopter une démarche réflexive, intégrée dans notre enquête. Il s'agit, à la suite des travaux de Joëlle Le Marec ou de Beaudouin Jurdant sur la dimension réflexive de la pratique scientifique (Le Marec, 2002 ; Jurdant, 2009), de prendre conscience du rôle du chercheur dans la construction de sa démarche de recherche (construction des hypothèses et des postulats), afin d'identifier les normes et les valeurs qu'il y incorpore. Notre objectif est de sortir cette démarche de l'analyse de la science en train de se faire, pour l'appliquer au champ des études sur la participation.

Ce type d'approche permet d'explicitier les subjectivités de l'étude menée et de parvenir à « *intégrer la situation d'enquête à {l'} objet* » (Le Marec, 2002 p11). En effet, on considère de manière générale qu'il y a de nombreux implicites dans un travail d'enquête, d'opérations triviales qu'il faut chercher à formuler pour les faire entrer dans la norme du travail de recherche. C'est le cœur de la « démarche composite » proposée par Joëlle Le Marec, qui inclue la critique de l'approche choisie et des outils sélectionnés dans la posture de chercheur. Il s'agit de ne pas séparer ce qu'on observe sur le terrain des outils qui rendent possible cette observation. L'enquête organise des situations de communication, c'est une posture qui mélange l'action et l'interprétation. Ainsi, elle explique qu'elle « *revendique la nécessité de faire exister, et même de rendre nécessaire dans l'argumentation, des articulations entre la manière dont un chercheur pense sa pratique, ses références et la construction de sa démarche, et le discours épistémologique sur la pratique, les références, et la construction des démarches. C'est une position elle-même empiriste* » (Le Marec, 2002 : 17). Empiriste dans le sens où c'est au prix de ce travail réflexif que le terrain peut être analysé de manière rigoureuse. Que la portée normative des instruments d'analyse qui construit des représentations des mondes sociaux peut être identifiée.

La réflexivité n'est pas un « moment » dans la démarche, mais bien une composante permanente de la posture du chercheur. Elle est nécessaire pour comprendre comment a été construit (et choisi) le sujet de la recherche, les terrains sélectionnés, les méthodologies mises en place, la récolte et l'analyse des résultats. La recherche comprend par essence les conceptions préalables du chercheur, qui construit un point de vue sur son objet. Nous ne travaillons pas sur les « débats publics CNDP » de manière générale, mais sur les débats publics tels que nous les percevons. Il y a une conception

particulière du social et du politique derrière la démarche. Le travail de recherche a une dimension performative dans le sens où il fait exister l'objet de recherche tel que nous le définissons.

Etudier le numérique à la CNDP : entre accès au terrain et instrumentalisation dans des rapports de pouvoir

La présence sur le terrain engendre une forme d'intersubjectivité avec les acteurs, qui semble nécessaire pour avoir accès à la connaissance située et lui donner une portée sociale. Rester dans une posture d'observation et de description ne nous semble pas permettre de capter la diversité des modalités de construction du sens mises en jeu dans les interactions entre acteurs. Les « interférences » avec l'objet sont inévitables, celui-ci évolue par le fait que nous soyons sur le terrain. Dans cette approche l'un des principaux écueils pour le chercheur est de tomber dans une logique d'imposition normative qui lui ferait trouver sur le terrain ce qu'il est venu y chercher. Le glissement est facile et demande beaucoup de rigueur et de réflexion sur sa pratique pour l'éviter. C'est dans ces conditions que la recherche produite aura le plus de chance de contribuer à améliorer le fonctionnement des institutions.

Sur l'année 2012, plusieurs chercheurs de l'UTC de Compiègne ont été mandatés, en compagnie de David Prothais³, pour réaliser une étude sur les usages du numérique à la CNDP. Cette étude avait une portée plus générale et a débouché sur une série de recommandations pour améliorer ces usages. Une série de débats a été analysée⁴, à travers l'analyse des dispositifs numériques proposés, des comptes rendus des débats et des entretiens menés avec l'ensemble des présidents de CPDP et leurs secrétaires généraux. Nous avons ainsi pu avoir une vue plus générale du fonctionnement des débats publics et des CPDP et compléter les observations réalisées dans le cadre de nos études de cas. Un élément important de cette étude a été le mandat officiel fourni par la CNDP. Il nous a d'abord fortement facilité l'accès aux terrains, dans la mesure où toutes les CPDP nous ont donné accès aux documentations et ont accepté les entretiens sans

³ David Prothais est un ingénieur spécialiste des usages du web dans les concertations et les débats publics. Il est également chercheur associé au Costech. Il a souvent joué un rôle de « trait d'union » entre nous et les acteurs de terrain, dans la mesure où il a été responsable de la partie numérique des dispositifs d'Ivry sur Seine et de celui des Deux côtes.

⁴ Les débats traités lors de cette étude étaient le débat sur les nanotechnologies, l'incinérateur de déchets Ivry Paris XIII, le projet de Parc éolien en mer des Deux Côtes, la LGV Castres-Toulouse et celui sur la ligne Nouvelle Paris-Normandie.

difficulté. Deuxièmement, c'est par cet intermédiaire que nous avons pu nouer des contacts directs avec la CNDP, interagir avec les membres de son bureau et de son secrétariat et ainsi observer leur fonctionnement. Nous avons également été reçus pour deux réunions de travail en présence du secrétaire général de la CNDP Jean François Béraud, de Philippe Marzolf, vice-président de CNDP, et de plusieurs membres de la Commission. Ces temps de travail nous ont permis de comprendre finement les attentes réelles des commanditaires en termes d'usages du numérique, mais également leurs craintes et parfois leur méconnaissance de l'objet technique et des possibilités qu'il offre en terme d'élargissement des formes de communication. Le principal risque de cette relation était de tomber dans une forme de complaisance à l'égard de la CNDP. De voir notre regard critique s'émousser du fait de cette proximité. Pour éviter ce travers, nous avons choisi de bien dissocier les deux activités. Les études ont été effectuées avec les contraintes liées à l'activité de conseil, principalement la pression d'un commanditaire à qui l'on doit rendre des comptes, quand les activités de recherche ont été réalisées dans la plus totale indépendance, sans bien entendu que nous ayons à en rendre compte à la CNDP. Nous avons également veillé à toujours inscrire ce travail dans une dynamique collective en échangeant sur leur déroulé avec les autres membres d'EPIN. Dans ce travail nous avons choisi de prendre la voie d'une « proximité critique » avec notre objet (Revel et al, 2007), qui consiste à assumer une relation étroite avec le terrain et ses acteurs tout en préservant le recul nécessaire pour donner du sens aux pratiques des acteurs et rendre visibles certains mécanismes sociaux, à l'instar des relations de pouvoir.

Pour beaucoup de présidents de CPDP, l'apport du numérique au débat public n'est pas évident, loin de là. Pour certains, la participation en ligne ne semble pas offrir de plus-value pour organiser le débat dans son cadre juridique et pourrait même plutôt être considérée comme une source de troubles et d'incertitude. Le problème du suivi de l'identité de celui qui s'exprime est souvent mis en avant comme un frein majeur à l'usage du numérique. Les avis exprimés sur les forums ne permettraient pas de s'assurer que celui qui s'exprime le fait en son nom (mais le peut-on véritablement en réunion ?). La question du droit à l'oubli est également posée. Certains participants ne souhaitent pas qu'après le débat leurs contributions en nom propre apparaissent dans les résultats des moteurs de recherche lors des requêtes les concernant. D'autres, soucieux d'assurer la mise à l'épreuve des arguments, se méfient assez globalement du

web dans la mesure où celui-ci ne permet pas la confrontation directe des personnes nécessaire pour forger les arguments. La participation en ligne est perçue comme un espace où chacun peut s'exprimer sans tenir compte des autres, il n'y aurait donc pas la même dynamique qu'en réunion.

Si le numérique a été progressivement expérimenté dans les débats publics, c'est plutôt du fait des certains membres de la Commission qui y ont vu un moyen d'élargir l'audience et de faire monter les publics en compétence. Le numérique serait porteur d'espoir d'inclusion d'autres publics que les acteurs préalablement concernés qui se déplacent traditionnellement dans les débats. Philippe Marzolf a largement contribué à cette évolution. Il a d'une part souvent expérimenté en la matière dans les débats qu'il a lui-même dirigés, notamment à Ivry Paris XIII et sur les Deux Côtes, et a recruté dans plusieurs de ses secrétariats généraux David Prothais, ingénieur informatique, chargé de la mise en place et de l'animation des sites de CPDP. Leur collaboration sur plusieurs débats a permis une forme de capitalisation et de retours d'expériences pour améliorer les dispositifs. Le vice-président a aussi largement fait appel à la recherche pour améliorer la réflexivité de l'institution, notamment à l'équipe de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) à laquelle nous appartenons. En effet, plusieurs chercheurs du COSTECH sont fortement investis dans l'étude des débats publics : David Prothais est chercheur associé et Laurence Monnoyer-Smith travaille sur cet objet depuis des années. En plus d'avoir rédigé de nombreuses publications scientifiques sur le domaine qui ont pu être lues par les acteurs, Laurence Monnoyer-Smith a progressivement renforcé son implication sur le terrain : elle a d'abord été membre de deux CPDP (débats DUSCAI et Ivry Paris XIII) puis a dirigé les évaluations des usages du web de plusieurs CPDP avant de se voir commander la direction d'une étude, mandatée par la CNDP, sur les usages du web dans les débats publics. Depuis mars 2013 elle est désormais vice-présidente en lieu et place de Philippe Marzolf comme nous l'indiquions précédemment. Le démarrage de notre thèse sur les usages du web dans les débats CNDP sous la direction de Laurence Monnoyer-Smith a également contribué à ce mouvement. Nous avons pu collaborer aux différentes études menées et contribué à nourrir la réflexion des acteurs de terrain. Lors de notre observation à la CNDP nous avons constaté que Philippe Marzolf avait également poussé au développement du numérique comme argument dans les rapports de force interne à la Commission et à son

bureau. Lors de la réunion à la CNDP pour faire un point sur l'étude que nous menions, Philippe Marzolf s'est exprimé sur le sujet :

« Bon si avec tout ça ils finissent pas par comprendre qu'il faut qu'elle bouge cette maison, je ne peux plus rien moi. Là je crois qu'on aura poussé le bouchon. Avec ce projet Internet on a joué un bon coup, même si c'est pas gagné hein, c'est du rapport de force tout ça »⁵.

Il s'agissait notamment de se démarquer des autres organisateurs de débats publics en proposant une autre méthode, avec des éléments visibles aux yeux de tous comme le site web, qui lui permettent de travailler une image de réformateur du débat public, et ce malgré sa faible marge de manœuvre réelle. Le Président de la Commission Nationale concentre les pouvoirs et garde la main mise sur le bureau, à l'exception des moments où les vice-présidents animent des CPDP. Philippe Marzolf a donc utilisé ses expérimentations pour montrer le changement « en train de se faire », et illustrer sa volonté de réformer l'institution. Ces observations ont été confirmées en entretien par l'ancien président de la CNDP Philippe Deslandes :

« Marzolf a utilisé Internet pour ça. Il a voulu nous montrer qu'il pouvait faire autrement et que lui il allait réussir à changer le débat public. Finalement mettre en ligne ça a été un peu sa marque de fabrique, sans vraiment être sûr de comment ça allait concrètement fonctionner, car il n'y avait pas de recul pour faire de vraies évaluations de ce qui se passe sur Internet ».

Patrick Legrand, ancien vice-président, a également confirmé cette volonté de se démarquer et d'imprimer sa façon de faire :

« En fait il a joué sa carte avec les sites Internet Marzolf, il a voulu se démarquer des autres et leur montrer que leur façon de faire était un peu vieillotte, ça a plutôt pas mal réussi ».

Ainsi, il semble que la mobilisation du numérique ait été l'opportunité pour Philippe Marzolf d'utiliser le fait qu'il ait présidé de nombreux débats publics pour valoriser une posture d'expérimentation contribuant à l'évolution de l'institution et au développement de la concertation en France.

⁵ Extrait de nos notes de terrain récoltées lors de l'étude CNDP.

L'évaluation des débats comme outil de réflexivité partagé ?

Cette opportunité est nourrie de manière circulaire, entre le monde de la recherche qui défend ses terrains d'étude, le vice-président qui valorise le caractère innovant de sa démarche au sein même de l'institution, l'inscrivant de fait dans des rapports de force internes, mais aussi par le praticien qui légitime son intervention par ces mêmes dispositifs. Ce dernier joue en effet un rôle important dans l'opérationnalisation des outils numériques, qui requiert des compétences spécifiques (techniques, rédactionnelles et de compréhension des enjeux du débat) et d'y affecter des ressources conséquentes, rôle que le chercheur ne peut assumer pour ces mêmes raisons.

Dès lors, le choix de mettre en place et d'animer des dispositifs numériques devient un enjeu fort pour l'emploi même du praticien, dans un secteur d'activité de « niche » relativement précaire : les postes à la Commission Nationale de Débat Public sont rares, tandis que des équipes « ad hoc » de secrétariat général sont montées pour chacun des débats. Ce fonctionnement tend à favoriser des formes d'emploi précaires, « d'intermittents du débat public » alternant des contrats à durée déterminée avec des périodes de chômage entre les débats, ou la création de sociétés de conseil et de service avec un périmètre d'intervention un peu plus large (concertation, communication publique...). Dans les deux cas, les intervenants sont dépendants du volume d'activité que les différents débats sont susceptibles de leur offrir. Tout comme le chercheur peut avoir un intérêt dans la mise en place d'un terrain d'étude et d'une recherche de financement associée, le praticien se voit directement impliqué dans la défense même des dispositifs pour développer son activité professionnelle.

Le risque est donc fort de voir l'ensemble des acteurs, chercheurs, praticiens et membres de commissions particulières contribuer à une multiplication des dispositifs plus que de raison. En ce qui concerne en particulier le monde de la recherche, le risque est de mettre en difficulté le chercheur dans sa posture réflexive, au contact d'un « collectif » au sein duquel il cherche à interroger ses résultats alors que ce même collectif est enclin à défendre une posture normative extrêmement forte, de défense de la participation numérique.

Ce constat plaide pour la mise en place d'outils permettant de réguler cette dynamique et ayant vocation à aider l'ensemble des parties prenantes à prendre du recul sur leurs propres pratiques. L'évaluation de débats publics, telle qu'elle a été menée à plusieurs reprises dans le cadre de débats publics CNDP, semble pouvoir jouer ce rôle.

Il n'est pas surprenant que Philippe Marzolf soit un des présidents de commission particulière à avoir mené des évaluations sur plusieurs des débats qu'il a présidés (centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII, parc éolien en mer des Deux Côtes, Aqua Domitia, Anneau des Sciences – Tronçon Ouest du Périphérique de Lyon). En effet, l'évaluation peut être perçue comme un moyen de renforcer la légitimité de la démarche expérimentale qu'il a défendue, en apportant des éléments d'analyse tangibles valorisables au sein de la CNDP. Contrairement aux résultats de recherche, ceux d'une évaluation peuvent en effet embrasser un périmètre d'analyse souvent plus large que celui de travaux académiques, centrés par nature sur une problématique précise, et surtout peuvent être produits dans un calendrier adéquat ; le vice-président ne pouvait attendre la publication d'une thèse et de publications en particulier pour justifier son action. Il est donc en capacité de s'appuyer sur les résultats positifs d'une démarche d'évaluation pour renforcer son intervention ; à l'inverse il se trouve en difficulté de défendre un dispositif dont d'évaluation serait assez critique. Ainsi, l'outil est susceptible de tempérer l'intervenant dans sa promotion des outils numériques.

L'évaluation fournit également des éléments d'analyse utiles au praticien. Il peut s'appuyer sur les résultats positifs pour faire évoluer son périmètre d'intervention. A l'inverse, elle peut le mettre en difficulté si un dispositif n'est pas positivement évalué. Elle lui offre dans tous les cas l'opportunité de renforcer la légitimité de son intervention et de son coût, auprès de ses futurs employeurs ou clients. Par exemple, l'évaluation du débat public sur l'anneau des sciences fait ressortir que le public accorde une importance fondamentale au site internet (à plus de 80%) comme outil d'information mais aussi de participation, à travers les différents espaces d'expression (forum, questions-réponses).

Pour le chercheur l'évaluation, même si elle ne repose pas nécessairement sur les méthodes et outils qu'il préconise pour son propre travail, est une occasion de prendre de la distance par rapport à son terrain. Elle lui fournit des données qualitatives et

quantitatives complémentaires à celles qu'il collecte et contribue à un décentrement de son regard, particulièrement précieux dans le cadre d'une posture réflexive.

Surtout, elle permet d'engager le collectif sur lequel le chercheur compte s'appuyer dans une démarche de mise à distance. Ce dernier n'est donc pas isolé dans sa tentative de posture réflexive ; celle-ci peut bénéficier à l'ensemble des parties prenantes, leur offrant une opportunité. En cela, l'implication du collectif dans la mise en place même et l'analyse des résultats d'une évaluation peut être encouragée.

Bibliographie :

- BURAWOY Michael, (2006), « Pour la sociologie publique », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n°1 : <http://socio-logos.revues.org/11> (consulté le 10 septembre, 2014).
- HEINICH Nathalie, (2002), « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication*, pp. 117-127.
- JURDANT Baudouin, *Les Problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Editions Archives contemporaines, 2009
- Le MAREC Joëlle, (2002), *Ce que le « terrain » fait aux concepts : Vers une théorie des composites*, Habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'information et de la Communication, Paris, Université Paris 7.
- REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, HერიARD-DUBREUIL Benoît, et LEFEBVRE Rémi, (dir.), (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.